

Arrondissement de Douai
Commune de Ecaillon - 59185
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.I - Conservation du Patrimoine Eaux			
A.4	POLICE DES EAUX Servitude de protection des cours d'eau non domaniaux	. Ruisseau du Champ des Eaux . Ruisseau de l'Ecaillon . Fossé « Le Goguet » . Fossé Noir . Fossé la Rouge Croix A.P. du 09/08/1972	Ddtm
AS.1	CONSERVATION DES EAUX Servitude de protection des captages AEP	Captage d'ECAILLON A.P. du 23/12/1996	Ars
I.II - Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des monuments historiques	. Chapelle Notre Dame de Bonsecours A.P. du 31/12/1999 . Église Saint Martin sur la commune de Masny	Drac
II.I Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des lignes haute-tension	Lignes : DECHY - GROS CAILLOU 150 kv DECHY – SOMAIN 2x45 kv	Rte
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisation :. MARCQ-EN-OSTREVENT – BAISIEUX	Grt Gaz
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D.13 - Traverse C.G. du 23/08/1894 R.D.13 - Traverse du 12/05/1908 modifié 23/08/1984	Conseil Général
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Ligne DOUAI - BLANC MISSERON	Conseil Général
T.7	RELATIONS AERIENNES Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de : CAMBRAI – NIERGNIES et de CAMBRAI – EPINOY	Base aérienne
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal et militaire La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**